

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2022

VISANT À ABOLIR LA CORRIDA : UN PETIT PAS POUR L'ANIMAL, UN GRAND PAS
POUR L'HUMANITÉ - (N° 329)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 339

présenté par

Mme Lebec et M. Jean-René Cazeneuve

TITRE

À la fin du titre, substituer aux mots :

« : un petit pas pour l'animal, un grand pas pour l'humanité »,

les mots :

« et autres traditions locales » .

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que dans ce texte de nombreuses traditions mettant en risque la santé et le bien-être des animaux restent encore à débattre: les combats de coqs, le gavage des oies et des canards, la chasse. Toutes ces traditions sont moralement discutables et devraient faire l'objet d'articles complémentaires dans la proposition de loi.